

## Compte-rendu du Comité Directeur du CID LPC

Gignac – 03/09/2022

Le Comité Directeur a été convoqué le 11/08/2023 par Emmanuelle Ranchoup, Présidente du Comité Interdépartemental Languedoc Pays Catalan.

### Membres présents ou représentés :

Florian Bonet, Hervé Breton, Thierry Castillo, Serge Cruz (ACT), Nicolas De Araujo, Marie-Pierre Delcroix, Marianne Febvre, Christian Fernandez de la Torre, Nathalie Hiessler, Jacques Lecomte, Frédéric Lopez (repr.), Jonathan Mas, Lucien Merlet, Emmanuelle Ranchoup, Estelle Reymond (repr.), Gilles Rovere et Jean-Claude Saunier.

Membre absent non excusé : Julie Matte.

17 membres sur 18 sont présents ou représentés : le quorum est atteint.

Emmanuelle Ranchoup ouvre la séance à 14h00 et est secrétaire de séance.

*Pour rappel, l'ordre du jour figurant dans la convocation était le suivant :*

### 1. POINTS ADMINISTRATIFS :

- a. **approbation du compte-rendu** du Comité Directeur du 17/09/2022.
- b. **point sur les licences en cours.**

### 2. POINTS FINANCIERS :

- a. point sur la **situation en cours** ;
- b. approbation du projet **budget prévisionnel 2023/2024** soumis à l'Assemblée Générale ordinaire ;
- c. **opportunité ou non de l'adhésion au CDOS 30 et CDOS 34** (le CDOS 66 refusant notre adhésion, la FFAB n'étant pas membre du CNOSF puisque discipline non olympique).

### 3. POINTS TECHNIQUES :

- a. **calendrier 2023/2024** :

*i. finalisation des points restant à préciser ;*

*ii. rappel : les stages privés ne doivent pas se tenir sur les mêmes WE que les stages institutionnels (ou, si cela doit être le même WE mais pas le même jour, demander l'avis préalable de l'ACT + Président(e)).*

- b. **adoption du règlement de la Commission Technique** (validée par celle-ci le 17/06/2023).

### 4. QUESTIONS DIVERSES

## 1. POINT ADMINISTRATIF

### *a. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 17/09/2022*

Emmanuelle Ranchoup demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 17/09/2022.

Aucune autre remarque n'étant faite, celui-ci est mis aux votes et adopté à la majorité des voix présentes et représentées (2 abstentions).

### *b. Point sur les licences*

Les licences au niveau national sont remontées à un peu plus de 20 000, ce qui est un très bon objectif de rempli.

Au niveau du CID (voir le détail des évolutions par catégories dans le rapport de l'ACT – partie chiffrée, disponible dans le compte-rendu de la Commission Technique du 03/09/2023), nous avons tout juste dépassé les 1 000 licences (1 005 exactement), avec une très bonne représentation des femmes et des enfants.

Il convient de rappeler qu'avant COVID nous avions plus de 1 200 licences, que nous en avons perdu la moitié, et étions remontés l'an passé à peu près 800 licences.

L'évolution est donc positive, et sans penser nécessairement à remonter rapidement sur le niveau d'avant COVID, il faut souligner que les clubs sont nombreux à être actifs, que les stages sont à nouveau bien fréquentés, et que la dynamique d'ensemble a bien été retrouvée.

C'est de ce fait très satisfaisant, l'idée n'étant pas de faire du chiffre pour du chiffre, mais bien de développer avant tout les clubs et la synergie au niveau local par les stages, les formations, les actions envers tous.

## 2. POINT FINANCIER

### *a. Point sur la situation financière en cours*

Jean-Claude lit son rapport moral de l'Assemblée Générale.

Au 31/08/2023 (date de clôture des comptes), la situation est la suivante :

- solde du compte courant : 691.44 € ;
- solde du livret : 21 942.69 € ;
- solde de la caisse : 0 €.

Soit un total de 24 624.12 €, incluant un solde positif de la saison de 1 784.73 €.

Jean-Claude rappelle que la très grande majorité des clubs s'est acquittée de la cotisation ; la seule « pression » que l'on peut mettre reste celle pour les candidats aux passages de grades de ces clubs (candidatures non recevables si les clubs ne sont pas à jour).

Jean-Claude présente aussi rapidement les postes principaux des recettes (cotisations et ristournes) et dépenses

(assurance, banque et quelques pots), qu'il détaillera de nouveau lors de l'Assemblée Générale.

Il évoque les cadeaux enfants (qui sont des cadeaux mais surtout des outils promotionnels), mais les modalités de ceux-ci sont à discuter au sein de la Commission, avec une validation finale du budget par la présidente, étant entendu que le budget prévisionnel alloué est de 500 € (il reste des diplômés).

Les t-shirts et casquettes restantes sont en vente, un prix groupé peut être fait à la demande.

## ***b. Adoption du budget prévisionnel***

Le budget prévisionnel est présenté : il reprend de la plus proche manière les montants de recettes et de dépenses que nous avons eus sur des saisons « classiques », avec environ 20 000 € en recettes et en dépenses.

Aucune question n'étant posée, le projet de budget prévisionnel est mis aux votes et adopté à l'unanimité des voix présentes et représentées ; il sera ensuite voté par l'Assemblée Générale.

## ***c. Adhésion du CID aux CDOS 30 et 34***

Emmanuelle indique que nous sommes régulièrement sollicités pour cotiser aux CDOS 30 et 34 (le CDOS 66 ne veut pas que nous cotisions car nous appartenons à une fédération non olympique qui ne peut adhérer au CNOSF), étant entendu que ces adhésions sont parfois acceptées localement, parfois non... donc cela pourra fluctuer selon les responsables de ces structures selon les années.

L'avantage d'être adhérents (pour juste 50 € par an) est de pouvoir être dans leurs bases de données, d'être associés à des manifestations si nous sommes volontaires, et de montrer que l'aïkido FFAB existe.

Une courte discussion autour des points positifs de cette adhésion a lieu et ce principe est mis au vote : adopté à l'unanimité des voix présentes et représentées.

## **3. POINTS TECHNIQUES**

### ***a. Calendrier prévisionnel***

Serge indique que le calendrier a été préparé lors de la Commission Technique de Nîmes du 17 juin 2023, puis confirmé par la Commission Technique qui s'est tenue ce jour, le matin même.

Il présente une synthèse de ce que les commissions ont fait remonter lors de la réunion du matin, ainsi que le contenu global des préparations grades et écoles des cadres, défini par la CT.

Au sujet des enfants, il a de nouveau été indiqué qu'il convenait de pouvoir faire le lien avec l'ensemble des commissions (voir de l'aspect self-défense) pour développer l'aïkido auprès de ce public.

Pour rappel concernant l'élaboration du calendrier, Serge a fait un sondage auprès des membres de la Commission Technique pour les intervenants, puis auprès des clubs pour savoir qui était volontaire pour accueillir quels stages.

Avec Hervé, ils ont ensuite travaillé sur les localisations opportunes selon les stages et desiderata exprimés ; les clubs sont invités à confirmer, et à faire valider les journées d'occupation auprès des structures propriétaires des dojos.

Les CEN invités sont donc cette saison Gabriel Féménias, Claude Pellerin (en coorganisation avec Gignac), Henri Avril, Xavier Boucher, Béatrice Barrère, Robert Dalessandro, Didier Allouis, Robert Le Vourc'h, Gilbert Milliat, Michel Prouvèze.

Cela fait 10 CEN invités (en plus de ceux envoyés par la Fédération sur la Ligue Occitanie).

La saison prochaine, ce nombre sera considérablement diminué, afin de valoriser l'animation par des membres de la Commission Technique locale, étant donné que nous avons depuis quelques temps un nombre suffisants de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> dan en mesure d'animer des stages pour tous, des stages spécifiques ou des formations.

Le projet de calendrier reprend les grandes lignes des actions classiques du CID.

Pour les stages des commissions, il est rappelé que ce sont aux commissions (Enfants, Seniors, Handicap, Féminine) de faire leurs propositions avant fin mai de la saison N pour la saison N+1 (membres de la Commission Technique pour animer ou CEN) auprès de l'ACT (pour la partie technique) et de la présidente (pour la partie budget).

Aucune question n'intervenant, le projet est visé en l'état et sera présenté à l'Assemblée Générale.

### ***b. Adoption du règlement de la Commission Technique***

Serge Cruz (ACT) présente le règlement de la Commission Technique, rappelant :

- d'une part, les conditions pour en être membres (être 4<sup>e</sup> dan, titulaire d'un diplôme d'enseignement, et avoir renvoyé la fiche d'inscription – jointe audit règlement à l'ACT et à la Présidente) ;
- d'autre part, les conditions pour animer des stages sur la saison N (notamment avoir suivi au moins 3 stages animés par des CEN, peu importe où, sur la saison N-1).

Il rappelle que la liste des examinateurs va être revue par la Fédération, en tenant compte du fait qu'un stage examinateur est obligatoire tous les deux ans (à suivre en entier) : le prochain est le dernier WE de mars au Beausset dans le Var), se faire connaître pour organiser du covoiturage.

Les listes seront ensuite mises à jour par le CEN intervenant et la CSDGE in fine.

Serge précise que seront choisis pour être examinateurs (et animateurs des sessions de préparation aux passages de grades, par cohérence), les personnes qui sont sur cette liste.

L'explication réside non pas dans la contrainte ou la volonté de réglementer à tout prix, mais bien dans l'idée de la transmission qui doit présider dans notre activité, et de cohérence entre les intervenants (fédéraux et locaux).

La proposition reçoit un accueil favorable et sera également présentée à l'Assemblée Générale.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 14h55.

La présidente

Le trésorier

Emmanuelle Ranchoup

Jean-Claude Saunier